

Votre projet d'acquisition, Notre expertise en financement et en fiscalité

Le choix d'acquérir un bien, que ce soit pour l'occuper ou pour investir, réclame réflexion.

Quand on n'a pas d'expérience ni de spécialiste dans son entourage, c'est toujours délicat de se faire conseiller.

Pourquoi l'ADIL est votre meilleur alliée ?



- Nos conseillers juristes sont spécialistes du droit de l'immobilier et du logement, et disposent d'outils et d'expérience pour analyser le marché immobilier et identifier avec vous les meilleurs modèles de financement,
- Ils sont neutres, salariés d'association d'intérêt général, indépendants de toute forme de commerce,
- Ils connaissent les aides financières nationales et locales : prêt à taux zéro, prime accessions verte ou sociale, défiscalisation du locatif...
- Ils peuvent construire avec vous un plan de financement et des argumentaires pour négocier vos prêts
- Et, enfin, leur conseil est gratuit sans limitation du nombre de consultations.

Un seul réflexe : l'ADIL !

ADIL de l'Oise – 17 rue Jean Racine à Beauvais et 43 lieux de permanence sur rendez-vous – 03 44 48 61 30 – contact@adil60.fr

